

JE SOUHAITE M'INSCRIRE EN BACHELIER (* Je suis européen-ne ou assimilé-e¹)

	Document d'identité en ordre de validité pour l'année académique	CESS ou titre d'accès équivalent. Si titre provisoire, merci de fournir le relevé de notes du titre d'accès étranger. Le titre définitif doit être fourni pour le 1er mai 2023 au plus tard	Relevés de notes des années dans l'enseignement supérieur (depuis l'obtention du CESS ou titre équivalent) ² et/ou copie du/des diplôme(s) si applicable	Attestation d'apurement de dette fourni lors de ma dernière inscription dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles	Documents justifiant chaque année du parcours professionnel ou mes diverses activités post-diplôme et maximum pour les 5 dernières années ⁴	Attestation d'inscription à un organisme public pour l'emploi (Forem, Actiris, Pôle emploi) avec la date d'inscription	Attestation de bilan de santé délivrée par une Haute Ecole de la FWB. Valable uniquement s'il n'y a pas eu d'interruption dans le parcours en Haute Ecole.	Equivalence (Applicable si titre d'accès étranger) ³	Déclaration sur l'honneur Applicable s'il est impossible de fournir un document justifiant mes activités durant une période post-diplôme et maximum pour les 5 dernières années	Preuve de maîtrise de la langue française Applicable si inscription au département pédagogique avec un diplôme d'une formation non-dispensée en français
Je vais obtenir mon CESS, mon baccalauréat ou un titre équivalent d'accès en 2022	X	X						(X)		(X)
J'ai obtenu mon CESS ou mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2022 et j'ai entrepris des études supérieures depuis	X	X	X	X			X	(X)	(X)	(X)
J'ai obtenu mon CESS, mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2022 et j'ai eu un ou plusieurs contrats de travail depuis	X	X			X			(X)	(X)	(X)
J'ai obtenu mon CESS, mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2022 et je suis/ j'ai été inscrit-e au chômage	X	X				X		(X)	(X)	(X)
J'ai obtenu mon CESS, mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2022 et j'ai effectué diverses activités (hors études supérieures, chômage, emploi)	X	X			X			(X)	(X)	(X)

¹ Les conditions d'assimilation d'un-e étudiant-e sont présentées au point 3)

² Dûment authentifiés par une autorité compétente, exprimés en heures et crédits ECTS et portant la mention de réussite ou d'échec

³ Échéances: toute demande doit être introduite auprès du service des équivalences pour le 15 juillet 2022 au plus tard ! - 1) à l'inscription -> preuve d'envoi du recommandé avant le 15/07 -cachet de la poste faisant foi- & preuve de paiement 2) Au 30/11/22 -> preuve d'équivalence provisoire 3) Au 15/05/22 -> preuve d'équivalence définitive

⁴ Attestation de l'employeur, contrat de travail, C4 avec, dans tous les cas, la précision du nombre d'heures prestées par semaine. Si dispense du chômage pour reprise d'études, merci de transmettre le document (D93 si dispense via le Forem)

INFOS COMPLÉMENTAIRES



Les quatre dernières situations peuvent être cumulatives : pensez à joindre tous les documents !

Equivalence : La demande doit être faite avant le 15 juillet 2022. La demande se fait via le site internet du service des équivalences (<http://www.equivalences.cfwb.be>) lors de l'inscription, la preuve de demande d'équivalence suffit. Merci de joindre au formulaire d'inscription la preuve de paiement ainsi que la preuve d'envoi du recommandé cachet de la poste faisant foi.

Autorisation parentale : Si tu es né-e après le 13 septembre 2005, merci de joindre au formulaire d'inscription une autorisation parentale ainsi que la copie recto/verso de la carte d'identité du parent.

Inscription d'un-e étudiant-e non-membre de l'Union Européenne non-assimilé-e : Les inscriptions ont eu lieu du 7 au 11 mars 2022. Il n'est donc plus possible de s'inscrire pour l'année académique 2022-2023.